

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRÊTE** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros
- **DÉCIDE** d'affecter comme suite l'excédent de fonctionnement **voté : 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention au budget général de la commune**

10 058.35 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
2 751.85 €	au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)

La secrétaire de séance
Bernadette FOREST



Essertines en Châtelneuf, le 21 février 2023
Le Maire
Michel JASLEIRE



RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 042-214200891-20230220-DE_2023_02_003-DE